

HOUNIE Jean-François

De: Josette DUGACHARD <josettedugachard@hotmail.fr>
Envoyé: vendredi 12 septembre 2025 09:28
À: Enquete publique PLUI
Objet: remarques et questions sur le PLUI commune de Sauvelade

La parcelle AE 313 qui était en zone constructible selon la carte communale ne l'est plus avec le projet du PLUI.

Elle est située prtout près du bourg, enclavée ce qui ne permettra pas une exploitation agricole à long terme étant donné sa superficie limitée pour des cultures.

Je voudrais avoir des explications sur cette décision et demande une modification permettant de l'inclure dans le nouveau PLUI.

Je ne comprends pas également pourquoi les lots constructibles sont restreints en superficie: si des personnes veulent construire à la campagne, ce n'est pas pour se retrouver dans des espaces réduits.

Dans l'attente d'une réponse,

Josette Dugachard, usufruitière de la parcelle ci-dessus mentionnée